

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 006-6548/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Entrepreneurs pour la planète - Approbation d'une convention MET 19/12330/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Entrepreneurs pour la planète a pour vocation de fédérer entrepreneurs, porteurs de projets environnementaux, associations et start-ups du territoire autour de la Transition écologique afin de protéger le Territoire.

Ces acteurs sont en effet en mesure de contribuer à améliorer la qualité de l'air, favoriser la transition énergétique, protéger la mer et mieux gérer les déchets.

Entrepreneurs pour la planète est un mouvement philanthropique et altruiste destiné à amplifier l'essor et l'impact des projets environnementaux. Ce projet est une initiative nouvelle, unique et ambitieuse qui va permettre de mobiliser les chefs d'entreprises pour apporter leur valeur ajoutée de façon vertueuse et philanthrope à des porteurs de projets environnementaux du territoire.

Cette démarche innovante intègre pour la première fois le monde de l'entreprise dans les actions environnementales du territoire. Le chef d'entreprise aura un rôle de « mentor » auprès des porteurs de projets. Ils travailleront bénévolement sur la réflexion stratégique des projets pour le respect et la protection de l'environnement. Cette approche répond à une demande et un besoin exprimés par les porteurs de projets qui ont récemment pris conscience de l'intérêt d'avoir à leur côté des entrepreneurs expérimentés pour les aider à rendre leurs projets pérennes.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Les projets seront sélectionnés pour favoriser l'innovation verte : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la replantation végétale, le développement des mobilités douces, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la qualité des eaux et du littoral, le développement d'une consommation locale, la réduction du gaspillage alimentaire et l'amélioration du traitement des déchets.

L'action de l'association cadre parfaitement avec la politique publique menée par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le domaine du Développement Durable et notamment avec son agenda environnemental.

L'association Entrepreneurs pour la planète sollicite une aide financière de 60 000 euros pour accompagner le développement du projet dans sa phase de lancement (juin 2019 à juin 2020). Le détail des actions planifiées est présenté ci-dessous.

Stratégie de développement

- Proposer une plateforme de networking digital
- Créer un réseau de chefs d'entreprise du territoire, engagés et bénévoles : mobiliser les entreprises de la Métropole pour qu'elles s'engagent dans des projets environnementaux et qu'elles prennent part à la transition écologique initiée par Martine Vassal au travers de l'agenda environnemental. Ce travail collectif est essentiel et symbolise précisément sa volonté politique : l'efficacité et le résultat dans le rassemblement .
- Organiser des rencontres et des événements entre les porteurs de projets et les chefs d'entreprise.

Entrepreneurs pour la planète s'est entouré de 13 ambassadeurs chefs d'entreprise qui vont promouvoir le mouvement et motiver les chefs d'entreprise du territoire à s'engager dans la transition

- Organisation de rencontres (déjeuners, etc.),
- Réalisation et diffusion de témoignages filmés sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, plateforme de networking, etc.)
- Conférences et témoignages d'engagement

La plateforme de networking digital

L'association Entrepreneurs pour la planète développe actuellement une plateforme de networking digital pour faciliter la mise en relation entre les chefs d'entreprises et les acteurs environnementaux demandeurs d'un accompagnement, notamment les nouveaux projets innovants portés par de jeunes structures (associations, start-ups).

Pour s'inscrire sur la plateforme, les projets environnementaux doivent être ancrés sur le territoire de la Métropole et s'inscrire dans l'une des catégories suivantes : biodiversité, agriculture et alimentation, habitats (éco)responsables, énergies renouvelables, (dé)pollution, déchets, loisirs, transports, éducation à l'environnement, médecines douces et naturelles. Ces catégories correspondent aux priorités environnementales mises en évidence dans l'agenda environnemental de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans la phase de construction de la plateforme et pour ajuster les besoins des acteurs, 4 porteurs de projets et 9 chefs d'entreprise se sont engagés à être bêta-testeurs. Leur objectif est de tester pour améliorer (1) le concept Entrepreneurs pour la planète (accompagnement) et (2) la plateforme (fluidité de navigation, ergonomie, responsive, bugs, informations affichées). La mise en relation entre les bêta-testeurs a été effectuée et les 9 chefs d'entreprise ont donc sélectionné un projet à accompagner. A la fin de la phase de test, leurs retours permettront d'ajuster le concept et la plateforme pour permettre son lancement officiel.

L'association Entrepreneurs pour la planète sollicite l'aide financière et technique de la Métropole pour la phase de lancement de son projet. Elle souhaite en effet lancer le projet sur un territoire témoin correspondant au périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans un premier temps et cela jusqu'au Congrès de l'UICN. L'objectif à long terme est de déployer le projet à plus grande échelle, sur la Région Sud, dans les autres régions françaises, et à l'international.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Cette association sollicite une aide financière de 60 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60 000 euros à l'association Entrepreneurs pour la planète.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Entrepreneurs pour la planète.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention ou tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019